

ARRETE N° 1/004494 MINFOPRA DU 05 OCT 2017

Portant ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de deux cent dix (210) personnels dans le corps des fonctionnaires de l'Enseignement Technique et Professionnel, session 2017.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2000/359 du 05 décembre 2000 portant Statut Particulier des fonctionnaires des corps de l'Éducation Nationale ;

Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'État, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs,

ARRETE :

Article 1^{er}.- a)- Le présent arrêté porte ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaires de l'Enseignement Technique et Professionnel, suivant la répartition ci-après :

Grade postulé/catégorie	Spécialités retenues pour le concours	Places mises en compétition
Professeurs des Lycées d'Enseignement Technique (PLET)/A2	Construction Mécanique	05
	Économie Sociale et Familiale	10
	Électronique	05
	Électrotechnique	05
	Fabrication Mécanique	05
	Froid et Climatisation	05
	Génie Civil/BTP	05
	Industrie d'Habillement	10
	Installations Sanitaires	05
	Management	10
	Mécanique Automobile	05
	Menuiserie	05
	Sciences et Techniques Économiques de Gestion	05
Techniques Administratives	05	
Professeurs des Collèges d'Enseignement Technique (PCET)/A1	Comptabilité	05
	Économie Sociale et Familiale	10
	Électricité	05
	Industries d'Habillement	05
	Installation Sanitaire	05
	Maçonnerie	10
	Menuiserie	10
	Petite Mécanique	05
	Secrétariat	05
	Management	10

SEVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA
04 OCT 2017
PRIME MINISTER'S OFFICE

Instituteurs Principaux de l'Enseignement Technique (IPET)/B2	Comptabilité	05
	Économie Sociale et Familiale	10
	Électricité	05
	Industries d'Habillement	05
	Installation Sanitaire	05
	Maçonnerie	05
	Management	05
	Menuiserie	05
	Petite Mécanique	05
	Secrétariat	05

b)- Ledit concours se déroulera le **14 octobre 2017** au **centre unique de Yaoundé**.

Article 2.- CONDITIONS À REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE.

Concours/Grade	Cat.	Age exigé	Ancienneté exigée	Observations
Professeurs des Lycées d'Enseignement Technique (PLET)	A2	50 ans au plus au 1 ^{er} janvier 2017 (être né après le 31/12/1966).	05 années de service effectif dans le grade à la date du concours.	Réservé aux Professeurs des Collèges d'Enseignement Technique.
Professeurs des Collèges d'Enseignement Technique (PCET)	A1	50 ans au plus au 1 ^{er} janvier 2017 (être né après le 31/12/1966).	05 années de service effectif dans le grade à la date du concours.	Réservé aux Instituteurs Principaux de l'Enseignement Technique.
Instituteurs Principaux de l'Enseignement Technique (IPET)	B2	50 ans au plus au 1 ^{er} janvier 2017 (être né après le 31/12/1966).	05 années de service effectif dans le grade à la date du concours.	Réservé aux Instituteurs de l'Enseignement Technique.

Article 3.- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers de candidature qui seront reçus complets et contre récépissé au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Direction du Développement des Ressources Humaines de l'État, Service des Concours Internes (4^{ème} étage, portes 405 et 409) ou dans les Délégations Régionales de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Service des Recrutements et de la Formation jusqu'au **vendredi 1^{er} septembre 2017**, délai de rigueur, devront impérativement comprendre les pièces suivantes :

1. Une fiche d'inscription timbrée à mille (1 000) francs CFA, dont l'imprimé est disponible dans les services du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ou dans les Délégations Régionales du même Ministère et téléchargeable sur le site internet : <http://www.minfopra.gov.cm> ;
2. Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente ;
3. Une quittance de versement de la somme de vingt mille (20 000) francs CFA délivrée par le Chef de Service des Concours Internes ou par le Chef de Service des Recrutements et de la Formation dans les Délégations



Régionales du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

4. Une photocopie de l'acte d'intégration ;
5. Une photocopie de l'acte de reclassement, d'avancement de grade ou de changement de corps ;
6. Une photocopie du dernier acte d'avancement ;
7. Une attestation de présence effective ;
8. Deux (02) photos 4x4 ;
9. Une enveloppe timbrée à cinq cents (500) francs CFA à l'adresse du candidat.

N.B:

- Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police sera purement et simplement rejeté.
- L'authentification des actes de carrière se fait d'office au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 4.- PROGRAMME, HORAIRES ET MODALITÉS DU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.

1. Le programme est celui annexé au présent arrêté.
2. Les épreuves écrites et orales se dérouleront selon le calendrier ci - après :

a. Épreuves écrites.

Date	Nature des épreuves	Horaires	Durée	Coef.	Note éliminatoire
14 octobre 2017	Culture Générale	8h00-12h00	4 H	4	05/20
	Épreuve Technique	13h00-17h00	4 H	6	05/20

- L'heure limite d'accès dans les salles est impérativement fixée à 7 heures précises.

b. Épreuves orales.

- Seuls les candidats admissibles seront autorisés à subir lesdites épreuves.

Date	Nature des épreuves	Horaires	Coef.
À déterminer	Entretien avec le jury	Dès 08h00	1
	Épreuve orale de langue		1

- Un communiqué du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative précisera les dates et horaires de passage desdites épreuves.

Article 5.- PUBLICATION DES RÉSULTATS DU CONCOURS.

Les résultats du présent concours seront publiés par arrêté du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
006172	04 OCT 2017
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Article 6.- Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le **05 OCT 2017**

**Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative,**



ANGOING Michel Ange

ANNEXE

PROGRAMME DES CONCOURS PROFESSIONNELS POUR LE RECRUTEMENT DES PERSONNELS DANS LE CORPS DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

N°	NATURE CONCOURS	PROGRAMMES
01	Professeurs des Lycées d'Enseignement Technique (PLET)	<p>I- Culture Générale</p> <p>II- Épreuves Techniques</p> <p>1- ELECTROTECHNIQUE</p> <p>a. Calculs des circuits complexes ;</p> <p>b. Calculs des paramètres des convertisseurs ;</p> <p>c. Établissement des circuits de puissance et de commande des systèmes électromécaniques ou pneumatiques ;</p> <p>d. Établissement de GRAFCET ou Programme de fonctionnement dans un langage donné d'un système électrique automatisé ;</p> <p>e. Étude de cas conduisant au dimensionnement des éléments caractéristiques d'une installation électrique domestique ou industrielle (Transformateurs, canalisations, protections...).</p> <p>2- ELECTRONIQUE</p> <p>a. Traitement de signal (caractéristiques d'un signal électrique; un circuit de traitement du signal d'un capteur, circuits de conversion de signal, ligne de transport de signal, éléments d'une chaîne de mesure) ;</p> <p>b. Électronique numérique (Arithmétique binaire : opérations et circuits ; Compteurs et registres ; Familles des circuits intégrés; Dispositifs mémoires ; Convertisseurs Analogiques - Numériques et Numériques - Analogiques ;</p> <p>c. Électronique de puissance (Thyristors : Caractéristiques, Procédés d'amorçage et de blocage des thyristors, Applications des thyristors, Dispositif de déclenchement, TRIAC, DIAC) ;</p> <p>d. Optoélectronique (Photoémetteurs, Photodétecteurs, Fibres Optiques) ;</p> <p>e. Microprocesseurs (ou microcontrôleurs) : fonctionnement et programmation des applications industrielles ;</p> <p>f. Télécommunications et Réseaux (éléments de base de communication analogique et numérique; Architecture des réseaux, réseaux, Constructeurs et interconnexions) ;</p> <p>g. Systèmes asservis.</p>
SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA		
006172 04 OCT 2017		
PRIME MINISTER'S OFFICE		

01	<p align="center">Professeurs des Lycées d'Enseignement Technique (PLET)</p>	<p>3- FROID ET CLIMATISATION</p> <p>a. Dessin industriel (Tracé d'un circuit frigorifique sur un plan architectural de bâtiment, Tracé des gaines de distribution d'air dans un plan architectural de bâtiment, Lecture des plans de bâtiment, Choix des appareillages) ;</p> <p>b. Climatisation (Détermination du bilan thermique de climatisation, Dimensionnement d'un réseau de gaine, Construction d'un réseau de gaines) ;</p> <p>c. Transfert thermique (Détermination de bilan thermique de réfrigération, Choix des appareillages) ;</p> <p>d. Schéma (Schéma à partir d'un fonctionnement, fonctionnement d'une installation frigorifique à partir d'un schéma donné, Réalisation d'un câblage des systèmes de climatisation ou de réfrigération) ;</p> <p>e. Réfrigération (Méthode de substitution des Fréon HFC aux Fréons CFC, Réalisation des pièces par la soudure oxyacétylénique, Dépannage des installations de réfrigération, Détermination de l'énergie d'un fluide).</p> <p>4- GENIE CIVIL/BTP</p> <p>a. Étude et conception d'ouvrage de BTP</p> <p>b. Dimensionnement / Vérification d'ouvrages métalliques, en BA et de Structure en bois ;</p> <p>c. Dimensionnement des ouvrages hydrauliques (dalot, conduites, chéneaux et/ou des chaussées) ;</p> <p>d. Essai d'identification et de caractérisation des matériaux de génie civil (principe).</p> <p>5- FABRICATION MECANIQUE</p> <p>a. Analyse de fabrication (élaboration d'un processus d'usinage, étude de phases) ;</p> <p>b. Commande numérique (Préparation d'un programme, Confection d'un programme) ;</p> <p>c. Étude d'outillage (Choix des éléments de mise en position de la pièce à usiner, Choix des éléments de maintien en position de la pièce à usiner, Choix des éléments de liaison pièce - montage, montage - machine, mise en place des éjecteurs, des détrompeurs et des systèmes d'indexage, Construction du bâti, Conception à main levée des montages d'usinage) ;</p>				
<table border="1"> <tr> <td colspan="2">SERVICES DU PREMIER MINISTRE</td> </tr> <tr> <td colspan="2">VISA</td> </tr> </table>		SERVICES DU PREMIER MINISTRE		VISA		
SERVICES DU PREMIER MINISTRE						
VISA						
<table border="1"> <tr> <td>006172</td> <td>04 OCT 2017</td> </tr> </table>		006172	04 OCT 2017			
006172	04 OCT 2017					
PRIME MINISTER'S OFFICE						

01

**Professeurs des
Lycées
d'Enseignement
Technique
(PLET)**

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
006172	04 OCT 2017
PRIME MINISTER'S OFFICE	

6- MECANIQUE AUTOMOBILE

a. MECANIQUE :

- matériaux et sécurité ;
- liaisons mécaniques et hydrauliques ;
- fonctionnement moteur.

b. ELECTRICITE ET ELECTRONIQUE :

- Lecture et réalisation des schémas d'installation électriques des véhicules automobiles ;
- Détermination des fonctions des organes électriques des véhicules automobiles ;
- Diagnostic assisté par ordinateur.

c. ORGANISATION DU TRAVAIL

- Implantation d'un atelier automobile ;
- organisation des personnels d'un atelier de mécanique automobile ;

7- CONSTRUCTION MECANIQUE

- a. Représentation des solides en projection orthogonale, des intersections des surfaces, des vues particulières ;
- b. Coupes et sections ;
- c. Assemblages et liaisons mécaniques ;
- d. Méthodes de fabrication des pièces mécaniques ;
- e. Architecture des bâtis et carters ;
- f. Guidage en translation et en rotation (sur paliers lisses et sur paliers à roulements, montage des roulements) ;
- g. Transmission de puissance par poulies et courroies, par roues et chaîne, par roues de friction, par engrenages ;
- h. Transformation de mouvement par système vis-écrou, par bielle-manivelle, par coulisse, par excentrique, par came ;
- i. Les organes pour transport des fluides ;
- j. Les organes réglant la circulation des fluides ;
- k. Les vérins ;
- l. Les moteurs hydrauliques ;
- m. Équilibre des systèmes matériels isostatiques ;
- n. Cinématique du point ;
- o. Cinématique du solide ;
- p. Les sollicitations des poutres (traction et compression simples, cisaillement simple, torsion simple, flexion plane simple, sollicitations composées) ;
- q. Résolution des problèmes hyperstatiques d'ordre 1.

01	Professeurs des Lycées d'Enseignement Technique (PLET)	<p>8- <u>TECHNIQUES ADMINISTRATIVES</u></p> <p>a. Courrier ; b. Outils de communication ; c. Accueil physique dans l'entreprise ; d. Organisation du travail administratif.</p> <p>9- <u>SCIENCES ET TECHNIQUES ECONOMIQUES ET DE GESTION</u></p> <p>a. Comptabilité des sociétés commerciales ; b. Contrôle de gestion ; c. Analyse financière.</p>
02	Professeurs des Collèges d'Enseignement Technique (PCET)	<p>I- Culture Générale</p> <p>II- Épreuve Technique</p> <p>1- <u>INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT</u></p> <p>a. Transposition graphique d'un croquis de styliste en dessin de mode ; b. Étude et analyse de fabrication d'un objet confectionné ; c. Conception, transformation et gradation du modèle de l'objet à confectionner ; d. Étude technologique des matières textiles et des machines de fabrication.</p> <p>2- <u>ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE</u></p> <p>a. Économie domestique ; b. Nutrition ; c. Cuisine ; d. Puériculture / hygiène.</p> <p>3- <u>MACONNERIE</u></p> <p>a. Installation de chantier ; b. Ordonnancement et planification des tâches dans la construction d'un ouvrage ; c. Dimensionnement / Vérification d'ouvrages en sollicitations simples ; d. Lecture et interprétation des dessins d'ensemble des ouvrages ; e. Lecture et interprétation des plans topographiques.</p> <p><u>ELECTRICITE</u></p> <p>a. Calculs des circuits à plusieurs mailles et machines électriques ; b. Etablissement de GRAFCET (Niveau I et II) d'un système électrique automatisé ; c. Etablissement des circuits de puissance et de commande des systèmes électromécaniques ou pneumatiques ; d. Choix des éléments caractéristiques d'une</p>



		<p>a. Comptabilité générale ; b. Comptabilité analytique ; c. Mathématiques financières ;</p> <p>9- <u>SECRETARIAT</u> a. Rangement de l'information ; b. Courrier ; c. Méthodes administratives ; Outils de communication.</p>
<p>03</p>	<p>Instituteurs Principaux de l'Enseignement Technique (IPET)</p>	<p>I- Culture Générale II- Epreuve Technique</p> <p>1- <u>INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT</u> a. Etude complète d'un modèle ; b. Transformation et gradation d'un modèle ; c. Représentation graphique d'un objet ou dessin de détail ; d. Etude technologique des matières textiles et machines de fabrication.</p> <p>2- <u>ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE</u> a. Economie domestique ; b. Nutrition ; c. Cuisine ; d. Puériculture/Hygiène.</p> <p>3- <u>MACONNERIE</u> a. Conduite de chantier de construction ; b. Rédaction d'un rapport journalier sur la main d'œuvre, le matériel et la consommation des matériaux sur un chantier ; c. Résistance Des Matériaux (RDM) ; d. Lecture des plans et dessins de détails.</p> <p>4- <u>ÉLECTRICITÉ</u> a. Calculs des circuits à plusieurs mailles et machines électriques b. Schéma des installations d'éclairage et de commande des moteurs asynchrones triphasés. c. Technologie des appareillages électriques. d. Choix des éléments caractéristiques d'une installation électrique domestique ou d'un équipement électrique industriel (Transformateurs, Machines tournantes, appareillages...).</p> <p>5- <u>MENUISERIE</u> a. Sécurité dans les entreprises de menuiserie et sur le chantier ; b. Utilisation des machines - outils ; c. Entretien des machine - outils ; d. Elaboration des devis ;</p>

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA
006172 - 04 OCT 2017
PRIME MINISTER'S OFFICE

- e. Etude des matériaux dérivés du bois ;
- f. Contrôle, réception des matériaux et des matériels dans une entreprise;
- g. Technique de mise en œuvre ;
- h. Préparation des surfaces pour mettre en valeur la texture du bois ;
- i. Séchage et traitement des bois ;
- j. Représentation graphique (dessin).

6- INSTALLATION SANITAIRE

- a. Dimensionnement des conduites d'eau à partir des plans d'installation ;
- b. Rédaction d'un rapport journalier de chantier (main d'œuvre, matériel et matériaux) ;
- c. Détermination du cout d'installation ;
- d. Elaboration des plans de détails d'exécution ;
- e. Détermination des éléments d'une installation septique.

7- COMPTABILITE

- a. Comptabilité générale ;
- b. Comptabilité analytique ;
- c. Mathématiques commerciales.

8- SECRETARIAT

- a. Rangement de l'information ;
- b. Courrier ;
- c. Méthodes administratives ;
- d. Outils de communication.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
006172	15 04 OCT 2017
PRIME MINISTER'S OFFICE	